



La viticulture biologique : grands principes et protection du vignoble

Les trois grands principes sur lesquels se base la viticulture biologique :

Maintenir ou améliorer la fertilité du sol

Le viticulteur peut utiliser plusieurs moyens pour améliorer cette fertilité. Elle passe le plus souvent par le développement de la vie du sol. Cette vie micro et macro-biologique est stimulée par le biais de semis d'engrais vert, d'épandages de composts végétaux ou compost de fumiers. Ces épandages ne sont pas systématiques, ils résultent de l'observation de l'évolution des parcelles. En agriculture biologique, seuls les engrais organiques sont autorisés.

Entretenir la biodiversité

Entretenir la biodiversité est un service rendu à l'environnement, mais surtout un moyen de tendre vers un équilibre ravageurs/auxiliaires et de pouvoir éviter les traitements insecticides. De nombreux moyens sont à la disposition des viticulteurs pour développer cette biodiversité « fonctionnelle » : enherbements, fauches tardives des fossés, haies, lisières de bois, arbres isolés, nichoirs...

Privilégier la prévention

La prévention, aussi appelée prophylaxie, est la base de la protection du vignoble en agriculture biologique. Elle peut prendre de nombreuses formes : gestion de la vigueur de la vigne par les enherbements plus ou moins concurrentiels, palissage, aération du feuillage et des grappes par les effeuillages et autres travaux « en vert ».

La protection du vignoble en viticulture biologique :

Bio-agresseurs principaux

En Gironde, le bio-agresseur principal est le mildiou. Ce champignon se développe à la faveur des pluies et des périodes humides. En cas d'année favorable à ce fléau, il peut détruire entièrement une récolte. L'oïdium peut également causer des dégâts considérables, mais est moins virulent que dans les vignobles du sud de la France.

Au niveau des insectes, deux espèces principales peuvent occasionner des dégâts et font l'objet d'une lutte régulière :

- Les tordeuses de la vigne : elles font des trous dans les baies et provoquent la pourriture des grappes
- La cicadelle de la flavescence dorée : elles piquent les feuilles de vignes et peuvent transmettre un phytoplasme qui fait mourir le cep de vigne. Cet insecte fait l'objet d'une lutte insecticide obligatoire dans les zones avec présence du phytoplasme.

Principaux produits utilisés

En agriculture biologique, seuls les produits d'origine naturelle sont utilisables. Les deux seuls produits autorisés dans la lutte contre les maladies cryptogamiques (mildiou/oïdium) sont le cuivre et le soufre.

Le cuivre : nécessaire à la vie, il fait partie des oligo-éléments. Cependant, à dose excessive, il peut devenir toxique pour l'humain, les sols, et la vie sauvage, comme tout produit phytosanitaire.

La réglementation actuelle impose de limiter les doses pulvérisées à 4 kg/ha/an (même règles pour les conventionnels et les bios), contre 6 kg/ha/an il y a encore 2 ans. Jusque dans les années soixante, les doses pulvérisées étaient beaucoup plus importantes et pouvait aller jusqu'à plus de 20 kg/ha/an. La plupart des problématiques d'excès de cuivre dans les sols résultent de cette période. Les doses utilisées actuellement par les producteurs bio sont beaucoup moins importantes. De plus, le soin apporté à la vie des sols permet de maintenir le taux de cuivre bio-disponible à des niveaux bas, ce qui évite les problèmes de toxicité pour les plantes.

- Le soufre : D'origine minérale, il permet de lutter contre l'oïdium. De toxicité faible, il est cependant irritant.

D'autres produits sont aussi utilisés en viticulture bio :

- Le Pyrevert : insecticide issu du pyrèthre naturel (plante de la famille des chrysanthèmes). Il est utilisé dans la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée dans les communes faisant l'objet d'une lutte obligatoire déterminée par la préfecture. C'est un insecticide très peu sélectif que les producteurs bio, œuvrant quotidiennement pour la biodiversité, ne pulvérisent qu'à contrecoeur.
- Les préparations naturelles peu préoccupantes : les viticulteurs bio utilisent également tout une panoplie de produits naturels participant à la prévention des maladies et à la santé de la vigne : argiles en poudre, tisanes de diverses plantes, décoctions, purins, extraits de sève de pin, huiles essentielles (notamment d'orange douce).

Règlementation et traitements

La réglementation est très stricte sur la mise en œuvre des traitements : la dose, le nombre d'application, le délai avant récolte, le délai de réentrée dans les parcelles sont définis réglementairement pour chaque produit.

Les conditions d'applications sont également encadrées. Il est interdit de traiter si le vent dépasse les 19 km/h et la distance entre la zone de traitement et les zones sensibles (cours d'eau, habitations, écoles...) est également définie réglementairement selon la dangerosité des produits.

Note rédigée par Sylvain Fries, conseiller viticulture bio

